



Morcellement / Lotissement

Le morcellement (ou lotissement) consiste à diviser un terrain en plusieurs parcelles afin de les rendre exploitables, vendables ou constructibles, tout en respectant les normes d'urbanisme et les règles administratives.

Pourquoi c'est important

Un terrain non morcelé peut être difficile à vendre ou à valoriser. Le morcellement permet de structurer le foncier, de créer des parcelles viabilisées et d'optimiser la valeur du terrain.

Ce que nous faisons

- Étude de faisabilité et analyse du terrain
- Délimitation des parcelles selon les normes
- Constitution et dépôt du dossier administratif
- Suivi du processus jusqu'à l'approbation
- Mise en place des repères et bornes

Résultats / livrables

- Parcelles clairement délimitées et conformes
- Dossier complet pour la vente
- Plan de morcellement validé

Avantages pour le client

- Valorisation du terrain
- Vente plus rapide et sécurisée
- Respect des normes et réduction des risques